

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 8 novembre 2024

**Délibération n° 2024-097  
Séance du 5 novembre 2024**

-----  
Procès-verbal de la réunion du  
Bureau en date du 24 septembre 2024  
-----

**Le Bureau,**

Vu les articles L. 5421-1, L. 3121-14-1 et L. 3122-6-2 du code général des collectivités territoriales,

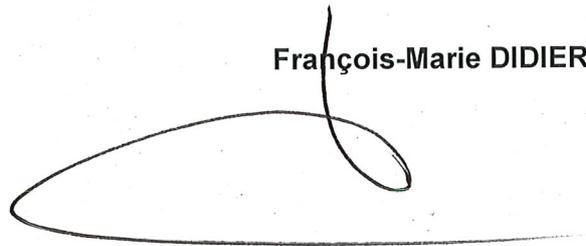
Vu le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 24 septembre 2024,

**Après en avoir délibéré**

**Article unique** : Approuve le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 24 septembre 2024, ci-joint.

**Le Président**

**François-Marie DIDIER**



## PROCÈS-VERBAL DU BUREAU

### Séance du 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 14 heures 06, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SIAAP, 2, rue Jules César, à Paris, 75 012, sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

Étaient présents à l'ouverture de la séance en présentiel et en visio-conférence, en vertu de l'article L. 31222-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

#### **Nombre de membres en exercice : 17**

#### **Étaient présents à l'ouverture de la séance : 11**

Monsieur Belaïde BEDREDDINE  
Monsieur Philippe DALLIER  
Monsieur François-Marie DIDIER  
Madame Chantal DURAND  
Monsieur Jérôme GLEIZES  
Monsieur Antoine GUILLOU  
Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE  
Madame Marie-Louise MANGHO-KUÉTÉ  
Madame Déborah MÜNZER

#### **Étaient excusés ou absents :**

Monsieur Jean-Didier BERTHAULT  
Monsieur Hamid CHABANI  
Madame Rachida DATI  
Madame Josiane FISCHER  
Madame Nadia MOUADDINE  
Madame Inès de RAGUENEL  
Monsieur Germain ROESCH  
Monsieur Karim ZIADY

#### **Étaient représentés :**

Madame Rachida DATI donne pouvoir à Monsieur François-Marie DIDIER  
Monsieur Karim ZIADY donne pouvoir à Monsieur Antoine GUILLOU

#### **Assistent en outre à la séance :**

Monsieur Richard BUISSET	Directeur Général
Monsieur Hervé CROUX	Directeur Général Adjoint chargé des Ressources
Monsieur Christophe DEJOIE	Directeur Général Adjoint technique
Monsieur Émeric LABEDAN	Directeur Général Adjoint chargé de l'exploitation
Monsieur Vincent ROCHER	Directeur délégué à l'Innovation, la stratégie et l'environnement
Monsieur Joakim GIACOMONI	Chargé de mission auprès de la Présidence
Madame Sylvie VILLETTE	Directrice des Affaires Juridiques
Monsieur Théophile BRICHE BLIDA	Responsable du Service des Assemblées Délibérantes

Les membres présents, formant le quorum requis au sein du Bureau, peuvent délibérer valablement, en vertu de l'article L. 3121-14-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

## SOMMAIRE

- B2024/089D – Procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 11 juillet 2024
- B2024/116D – JOP 2024 – Siphon sous la Marne – indemnisation des préjudices liés aux travaux
- B2024/118D – Sortie d'inventaire et mise en réforme des matériels et de machines-outils obsolètes de l'atelier de Charenton-le-Pont. Autorisation de vendre ou de détruire ces équipements
- B2024/107D – Adhésion à deux associations : ARCEAU-IdF – IWA
- B2024/110D – Convention de coopération décentralisée (phase 2) avec la Province de Siem Reap, l'Association Internationale des Maires Francophones et AGRISUD International – Cambodge
- B2024/121D – Autorisation pour Kristell NIASME et Karim ZIADY de se rendre au Cambodge du 26 octobre jusqu'au 3 novembre 2024
- B2024/119D – Mandat spécial de déplacement – 9, 10 et 11 octobre 2024 – Assemblée générale et congrès de l'association AMORCE

La séance est ouverte à 14 heures 06 sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

**M. le Président.** — Bonjour à tous, on m'informe que nous avons le quorum, donc je vous propose qu'on commence ce bureau. J'espère que ceux que je n'ai pas vus ou eus par téléphone ont passé de bonnes vacances, même si ça commence à dater. J'aurai quelques informations générales à vous communiquer tout à l'heure lors du préambule du Conseil d'administration et je vais procéder à l'appel des présents. Je souhaite la bienvenue à Madame MANGO-KUETE, nous sommes ravis de vous accueillir pour votre premier Bureau dans cette salle du Conseil d'administration et nous nous verrons prochainement pour faire un petit point sur tous les dossiers et vous mettre au niveau.

*Il est procédé à l'appel et le Président constate le quorum.*

**M. le Président.** — Concernant ce bureau, nous avons six délibérations, plus une délibération qui a été remise sur table et que nous verrons tout à l'heure concernant l'extension d'un mandat de déplacement que nous avons votée lors du bureau de juillet dernier.

#### **B2024/089D – Procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 11 juillet 2024**

**M. le Président.** — La première délibération concerne l'approbation du procès-verbal de notre précédent bureau, donc délibération B2024/089D, et c'était le bureau du 11 juillet 2024. S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de l'approuver.

S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote).*

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **B2024/116D – JOP 2024 – Siphon sous la Marne – indemnisation des préjudices liés aux travaux**

**M. le Président.** — La délibération suivante, B2024/116D concerne une délibération qui concerne l'indemnisation de préjudice lié aux travaux du siphon sous la marne à Neuilly-sur-Marne dans le cadre des travaux qui ont été réalisés pour le plan Baignade. Cette délibération vise à indemniser trois commerces, chacun pour une indemnisation forfaitaire de 10 000 €. Nous avons déjà présenté une méthode de calcul de l'indemnisation de ces commerçants, mais pour éviter tout risque juridique, nous avons souhaité que ce soit une indemnisation forfaitaire.

Vous avez la liste des trois commerces dans le dossier et vous pouvez donc constater que c'est une indemnisation de 10 000 € pour chacun d'entre eux. S'il n'y a pas d'observation de votre part, je vous propose d'adopter la délibération.

S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote).*

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**B2024/118D – Sortie d'inventaire et mise en réforme des matériels et de machines-outils obsolètes de l'atelier de Charenton-le-Pont. Autorisation de vendre ou de détruire ces équipements**

**M. le Président.** — La délibération suivante, B2024/118D concerne la sortie d'inventaire et mise en réforme des matériels et de machines-outils obsolètes de l'atelier de Charenton-le-Pont, et donc autorisation de vendre ou de détruire ces équipements. Vous avez l'inventaire des stocks de 27 machines-outils et de matériel. Ce sont des matériels qui avaient été acquis en 1970 à la date de création du SIAAP.

Cette délibération permet soit de vendre ces matériels aux enchères publiques, soit de procéder à leur déconstruction.

**M. le Directeur Général.** — Il s'agit de machines qui ont a minima la valeur de leur poids en ferraille.

**M. le Président.** — S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote).*

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**B2024/107D – Adhésion à deux associations : ARCEAU-IdF – IWA**

**M. le Président.** — La délibération suivante, B2024/107D concerne l'adhésion à deux associations, Arceau Île-de-France et International Water Association. Ce sont des renouvellements d'adhésion.

Nous sommes adhérents à ces deux associations depuis de nombreuses années. L'ARCEAU, Association Recherche Collectivités dans le domaine de l'eau en Île-de-France, qui promeut un certain nombre de collaborations. Jérôme GLEIZES est d'ailleurs notre représentant au sein du Conseil scientifique de l'ARCEAU. C'est un montant de 500 €.

L'IWA est une association qui regroupe au niveau international un certain nombre de professionnels de l'eau, qui nous aident notamment à rédiger un certain nombre de documentations. Le montant est de 3 420 €.

S'il n'y a pas d'observation, je vous propose d'adopter cette délibération.

**M. GLEIZES.** — Je voudrais faire une remarque. Je suis membre du conseil scientifique, mais je ne reçois aucune information, aucune nouvelle de leur part.

**M. le Président.** — Ce sera corrigé dès cet après-midi. S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote).*

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**B2024/110D – Convention de coopération décentralisée (phase 2) avec la Province de Siem Reap, l'Association internationale des maires francophones et AGRISUD International – Cambodge**

**M. le Président.** — Délibération suivante, et je salue la présence de Vincent FRANCHI, Président de la Commission des relations internationales et invité dans le cadre du bureau, donc, la B2024/110D, convention de coopération décentralisée (phase 2) avec la Province de Siem Reap, l'Association internationale des maires francophones, l'AIMF, et AGRISUD International. Donc, c'est un projet qui est au Cambodge.

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la convention de coopération décentralisée qui avait été signée il y a un certain nombre d'années avec la province de Siem Reap au Cambodge pour la transformation de boues de vidange en fertilisant agricole. Cette convention prévoit le déploiement de la phase 2 de ce projet, avec une structuration du marché agricole via l'opérationnalisation du procédé de production d'humus, son contrôle sanitaire sur le moyen terme et sa mise en vente dans le cadre d'une filière en économie circulaire. Je vous rappelle – et ce sera l'objet de la délibération suivante –, que Kristell NIASME et Karim ZIADY se rendront sur place fin octobre et début novembre pour signer cette convention et faire un point sur le projet.

On pourra évidemment en discuter à l'occasion d'une prochaine Commission des relations internationales, puisque nous en avons discuté avec Vincent et j'ai eu l'occasion d'en parler aussi avec un certain nombre d'administrateurs pour faire un point sur les projets en cours, les projets nouveaux pour lesquels on a été sollicité. Et donc, nous mettrons en place une commission des relations internationales le plus vite possible, si on peut, avant le prochain Conseil d'administration du 5 novembre.

**M. BEDREDDINE.** — Je voulais me féliciter déjà de la coopération avec Siem Reap, que le 92 porte depuis de nombreuses années, et j'évoque le volet agricole, que vous avez toujours porté dans vos coopérations internationales, le volet agricole qui est important, donc vous avez réussi avec Siem Reap à valider à la fois le problème agricole et le problème d'assainissement, en valorisant les boues.

Cela participe au rayonnement du SIAAP, que ce soit aussi bien en France qu'à l'international, et je voudrais, pour la prochaine séance de la Commission coopération internationale, avoir une vision de tous les engagements pris par le SIAAP ces dernières années par son Conseil d'administration, pour pouvoir justement faire le point entre celles qui ont été réglées et celles qui ne sont pas encore réglées. Parce qu'il en est, pour le coup, de la parole du SIAAP de pouvoir bien régler toutes les conventions qu'elle a signées et qu'elle avait votées par son Conseil d'administration ou son Bureau. À l'époque, je ne sais pas lequel des deux avait voté, mais il est important que la parole des élus qui sont présents dans cette pièce soit respectée.

**M. le Président.** — Ce sera fait, si on peut, avant le 5 novembre, sinon, en tout cas, juste après, puisque Kristell et Karim reviendront de leur déplacement début novembre, donc peut-être qu'on pourrait faire ça dans la première quinzaine de novembre, entre les deux conseils.

**M. FRANCHI.** — On fera une première partie bilan de toutes les opérations qui sont lancées, qui sont toujours en cours.

**M. BEDREDDINE.** — Je compte sur vous, Monsieur FRANCHI.

**M. le Président.** — Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote).*

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**B2024/121D – Autorisation pour Madame Kristell NIASME et Monsieur Karim ZIADY pour se rendre au Cambodge du 26 octobre au 3 novembre 2024**

**M. le Président.** — Délibération sur table, c'est la B2024/121D. C'est une délibération pour autoriser Kristell NIASME et Karim ZIADY à se rendre au Cambodge, non plus à compter du 28 octobre jusqu'au 3 novembre, mais du 26 octobre jusqu'au 3 novembre, puisqu'il y a quinze heures d'avion, donc ils partiront un petit peu avant. S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote).*

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**B2024/119D – Mandat spécial de déplacement – 9, 10 et 11 octobre 2024 – Assemblée générale et congrès de l'association AMORCE**

**M. le Président.** — La dernière délibération du Bureau, B2024/119D, concerne le mandat spécial de déplacement les 9, 10 et 11 octobre 2024 à l'Assemblée générale et au congrès de l'association AMORCE. J'ai en effet été élu vice-président délégué à l'assainissement et à la lutte contre les pollutions aquatiques au sein de l'AMORCE en tant que président du SIAAP. Chaque année, cette association sur l'eau, les déchets et l'énergie, qu'Antoine GUILLOU connaît bien, organise son assemblée générale et son congrès dans une ville de France. Il y a deux ans, c'était à Paris. Cette année, c'est à Montpellier.

Par ce mandat spécial, vous m'autoriserez à me faire rembourser les éventuels frais que j'aurai à dépenser lors de ce déplacement. Je partirai le jeudi 10, et je rentrerai le vendredi 11, sachant, si j'ai bien compris, que mon hôtel et mon billet de train seront pris en charge directement par l'AMORCE. Éventuellement, je pourrai dîner jeudi soir grâce à vous, avec Antoine, si tu le veux. S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de l'approuver. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Il est procédé au vote).*

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Président.** — Nous allons donc pouvoir passer au Conseil d'Administration avec seulement deux minutes de retard.

*La séance est levée à 14 heures 17.*

**Le Président**

**Signé : François-Marie DIDIER**